

Les 12, 13 et 14 novembre 1999, épisode pluvieux exceptionnel inondaient l'Aude, les Pyrénées Orientales, l'Hérault, et le Tarn.

Retour sur une crue historique en Languedoc-Roussillon

31 morts

**26 dans l'Aude,
3 dans les P.O,
2 dans l'Hérault.**

La moitié des décès dans ou proche des véhicules

Des pluies exceptionnelles :

550 mm dans l'Aude

Jusqu'à 450 mm dans les P.O en 24 h

400 mm dans l'Hérault



Sauvetage- Aude



Pont détruit - Aude

**Routes,
ponts,
digues,
habitations
détruits**

Dans l'Aude
100 km de route,
14 ponts détruits



Habitation détruite - P.O

Ravitaillement- Aude



600
hélitreuillages

21 jours de plan ORSEC

**Coût de la reconstruction :
près de 535 Millions d'Euros.**

Globalement répartis en
1/3 pour les particuliers
1/3 pour les activités économiques
1/3 pour les équipements publics

Géographiquement répartis en
64 % pour l'Aude
15% pour les PO
8% pour l'Hérault

1999 ... 2009 :

10 ans d'amélioration du dispositif réglementaire L'Etat organise la sauvegarde des vies et la préservation des biens.

P
R
E
V
E
N
T
I
O
N

- ★ Augmentation du nombre de **Plan de Prévention du Risque Inondation** (PPRI) afin de réglementer l'urbanisation en zone inondable et de fixer la nature des équipements individuels des constructions existantes (art R125-11 du CE).
- ★ Information de la population sur les zones soumises au risque :
 - ✦ par département, le **Dossier Départemental des Risques Majeurs** (DDRM) (art R125-11 du CE).
 - ✦ à chaque transaction immobilière, l' **Information des Acquéreurs et des Locataires** (IAL) (art R125-24 du CE).
 - ✦ dans les communes : les **Documents d'Information Communale sur le Risque Majeur** (DICRIM) (art R125-10 et 11 du CE) , l'information par le maire de la population tous les deux ans lorsqu'une commune est dotée d'un PPRI et l'**affichage des informations** sur le risque et sur la conduite à tenir en cas de crise (art R125-12 à 14 du CE).
 - ✦ par bassin versant, la publication des **Atlas de Zones Inondables** (AZI) (circulaire du 24 janvier 1994).
- ★ Financement des mesures de Prévention, de Protection et de Réduction de la vulnérabilité pour les particuliers et Collectivités Territoriales par exemple pour les **Programmes D'actions de Prévention des Inondations** (PAPI) - financement complété par l'Europe, et les Collectivités.

ALERTE

- ★ Création des **Services de Prévision des Crues** (SPC) afin de perfectionner l'alerte, d'élaborer des prévisions et d'assister les Collectivités Territoriales lors de l'apparition de la crue (art R125-11 du CE).
- ★ Redéfinition des **alertes** grands public de Météo France.

GESTION
DE CRISE

- ★ Définition du **Plan Communal de Sauvegarde PCS** (art 13-Loi n°2004-811 du 13 août 2004) (PCS) obligatoire dans les communes dotées de PPRI.
- ★ Modernisation du **plan ORSEC** (art 14-Loi n°2004-811 du 13 août 2004).

Aujourd'hui en Languedoc-Roussillon est couvert par

- **813 PPRI** approuvés ou en préparation,
- **191 PCS** approuvés,
- **9 PAPI** plus le **Plan Rhône**,
- **3 SPC**.

Pour en savoir plus :

Documentation générale sur les risques :	http://www.prim.net
Rapport public – bilan de la crue 1999	http://www.ecologie.gouv.fr/ecologie/article.php3?id_article=1177
Bilan et action de l'Etat – plaquette réalisée en 2002	http://www.aude.pref.gouv.fr/pref-pdf/inondations1999.pdf
Code de l'Environnement	http://www.legifrance.gouv.fr